CATALOGUE DES FORMATIONS

Règlement intérieur

Conditions générales d'inscription

FORMATIONS SOUS-SECTION 4

FORMATIONS AIPR

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

Plans d'accès

FAUV FORMASBESTOS Formation

Révision du 30 juillet 2022

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Établi conformément aux articles du code du travail

PRÉAMBULE

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par FORMASBESTOS, organisme de formation professionnel, domicilié au 631 route du Bourg, 76490 LOUVETOT. FORMASBESTOS est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 28 76 06121 76

Un exemplaire est remis à chaque stagiaire. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par FORMASBESTOS et accepte que les mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

ARTICLE 2 – PRINCIPE GÉNÉRAUX

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- ✓ Des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- ✓ De toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Toutefois, conformément à l'article R6352-1 du code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

ARTICLE 3 – CONSIGNES D'INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et doit suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

ARTICLE 4 – BOISSONS ALCOOLISÉES ET DROGUES

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boisson alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

ARTICLE 5 – INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

En application du décret N°2006-1386 du 15 Novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Le decret n°2017-633 du 25 avril 2017 précise les modalités de la loi2016-41 du 3 janvier2016 de modernisation du système de santé en interdisant l'usage de la cigarette électronique dans :

- ✓ Les lieux de travail fermés et couverts à usage collectifs
- ✓ Les établissements scolaires destinés à l'accueil, la formation et à l'hébergement des mineurs
- ✓ Les transports collectifs

ARTICLE 6 – ACCIDENT

Le stagiaire victime d'un accident – survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

ARTICLE X – L'AGISSEMENT SEXISTE

Conformément à l'article L1142-2-1 du code du travail, nul ne doit subir d'agissement sexiste, il est défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

ARTICLE X – ÉPIDÉMIES

Les obligations en matière d'hygiène et de sécurité en lien avec une épidémie ou toute autre propagation de virus doivent être respectées par l'ensemble des stagiaires en formation, mais aussi des salariés du centre de formation ou prestataires extérieurs en tout lieu de l'entreprise, qu'il s'agisse des gestes barrière et plus généralement des règles de distanciations sociales, des mesures d'hygiène, telles que le lavage des mains, de la limitation, voire l'interdiction des réunions en présentiel ou de la limitation du nombre de leurs participants.

DISCIPLINE GÉNÉRALE

ARTICLE 7 – ASSIDUITÉ DU STAGIAIRE EN FORMATION

Article 7.1 – Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 7.2 – Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi…) de cet évènement.

Tout évènement justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics - s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3 – Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage…).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Établi conformément aux articles du code du travail

ARTICLE 8 – ACCÈS AUX LOCAUX DE FORMATION

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- ✓ Entrer ou demeurer dans les locaux de formations à d'autres fins que la formation ;
- ✓ Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- ✓ Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

ARTICLES 9 – TENUE

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte. Une tenue de travail et des EPI seront demandés lors de la convocation pour les formations le nécessitant.

ARTICLE 10 – COMPORTEMENT

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

ARTICLE 11 – UTILISATION DU MATÉRIEL

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

ARTICLE X – ENREGISTREMENT, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Sont notamment interdits leur reproduction par quelque procédé que ce soit.

MESURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 12 – SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- ✓ Rappel à l'ordre ;
- ✓ Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- ✓ Blâme ;
- ✓ Exclusion temporaire de la formation ;
- ✓ Exclusion définitive de la formation. ;

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- ✓ L'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire.
- ✓ Et/ou le financeur du stage.

ARTICLE 13 – GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 13.1 – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 13.2 – Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- ✓ Il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- ✓ La convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Article 13.3 – Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage.

Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 13.4 – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

Section applicable pour les actions d'une durée supérieure à 500 heures.

ARTICLES 14 – ORGANISATION DES ÉLECTIONS

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes :

- ✓ Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus ;
- ✓ Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage ;
- ✓ Le responsable de l'organisme de formation à la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

ARTICLE 15 - DURÉE DU MANDAT DES DÉLÉGUÉS DES STAGIAIRES

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

ARTICLE 16 – RÔLE DES DÉLÈGUES DES STAGIAIRES

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation.

Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

CONDITION GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Établi conformément aux articles du code du travail

ARTICLE 1 – DATE ET LIEUX DES ACTIONS DE FORMATION

Les dates et lieux des actions sont fixés :

- ✓ Soit par des documents valant offre de formation, établis et diffusés par FORMASBESTOS
- ✓ Soit par accord entre un ou plusieurs demandeurs de formation et FORMASBESTOS (convention de formation)

ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions libellées sur des bulletins d'inscription FORMASBESTOS ou sur papier à entête du demandeur, doivent parvenir 3 semaines avant le début de la formation, accompagnées, notamment pour les stagiaires individuels du versement des frais de formation, sauf dispositions contractuelles particulières. La signature par le bénéficiaire de la formation vaut acceptation des conditions générales d'inscription et de participation aux enseignements FORMASBESTOS.

ARTICLE 3 – ANNULATION / REPORT DE LA PART DU CLIENT

En cas :

- ✓ D'annulation d'un stage intra-entreprise
- ✓ D'annulation d'inscription d'un ou plusieurs stagiaires sur un stage inter-entreprises
- ✓ De demande de report

Reçue par FORMASBESTOS moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation, une somme égale aux deux tiers du montant des frais de formation reste à la charge du demandeur de formation à titre d'indemnités forfaitaires.

Tout stage commencé est dû.

ARTICLE 4 – ANNULATION / REPORT DE LA PART de FORMASBESTOS

Certaines circonstances peuvent entraîner de la part de FORMASBESTOS, soit l'annulation d'une action de formation, soit son report à une date ultérieure.

Dans ce cas, les entreprises (ou stagiaires individuels) :

- ✓ Sont avisés, sauf cas de force majeure, au moins une semaine avant le début prévu de l'action de formation ;
- ✓ Ne supportent aucune charge ou frais ;
- ✓ Ne peuvent prétendre à une quelconque indemnisation de la part de FORMASBESTOS.

ARTICLES 5 – CONVENTION DE FORMATION CONTINUE

Selon la législation et conformément aux dispositions de l'article L 6353-2 du Code du Travail, une convention de formation est établie.

ARTICLE 6 - FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation comprennent les frais d'enseignement proprement dits, et le cas échéant, les frais annexes dont frais de déplacement du ou des formateurs, frais de mise à disposition du matériel, de locaux …

La facturation comprend perception de la TVA aux taux applicables dans les condition réglementaires.

ARTICLE 7 – PAIEMENT

Toute facture relative à des frais de formation est payable net d'escompte dans les 30 jours suivant la date d'émission. Tout retard, conformément aux dispositions légales en vigueur, fait l'objet de pénalités, non imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue, déterminées par l'application d'une fois et demie le taux légal sur les sommes restant dues.

ARTICLE 8 – OBLIGATION DES PARTIES

FORMASBESTOS s'engage à faire bénéficier chaque participant d'une formation conforme aux objectifs et caractéristiques du stage choisi hors les cas prévus à l'article 4 des présentes. Le participant accepte de participer à cet enseignement et s'engage à respecter le règlement intérieur du site accueillant la formation.

ARTICLES 9 – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- ✓ Tous les enseignements sont dispensés sous l'autorité et la responsabilité du président de FORMASBESTOS ;
- ✓ L'animation est confiée à un ou plusieurs collaborateurs permanents ou occasionnels homologués ;
- ✓ Toutes les actions de formation font l'objet d'une évaluation de satisfaction des participants.

ARTICLE 10 - PRÉSENCE DES STAGIAIRES

- ✓ La preuve de la participation effective des stagiaires, à tout ou partie des enseignements auxquels ils sont inscrits, résulte de l'émargement de la feuille de présence qui leur est présentée ;
- ✓ À l'issue du stage, une attestation de participation est délivrée

ARTICLE 11 – LITIGES

En cas de litige et si aucune solution amiable n'est trouvée, la juridiction compétente est celle du siège de la SAS FORMASBESTOS.

ARTICLE 12 – PUBLICITÉ

La SAS FORMASBESTOS est autorisée à citer à titre de référence le nom de leurs clients et les prestations réalisées.

BULLETIN D'INSCRIPTION SUR SIMPLE DEMANDE

Nos formations :

Sous section 4

(référentiel selon l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante)

SS4_01 Sous-section 4 opérateur — formation préalable
SS4_04 Sous-section 4 cumul des fonctions — formation préalable
SS4_11 Sous-section 4 opérateur — formation de recyclage
SS4_14 Sous-section 4 cumul des fonctions — formation de recyclage

AIPR

(référentiel selon l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante)

AIP_01 AIPR opérateur — formation préalable
AIP_02 AIPR encadrant — formation préalable
AIP_03 AIPR concepteur — formation préalable
AIP_11 AIPR opérateur — formation de recyclage
AIP_12 AIPR encadrant — formation de recyclage
AIP_13 AIPR concepteur — formation de recyclage

Équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

(référentiel selon le fascicule de formation FD S 71-521 d'avril 2020)

HAR_01 Équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur—Formation à l'utilisation

A ce jour, nous réalisons les formations dans les bureaux de vos entreprises. Nous ouvrirons bientôt des sessions au sein de notre bâtiment actuellement en construction.

Il nous est actuellement impossible de garantir une accessibilité PMR complète. Néanmoins nous nous tenons à votre disposition pour vous aider et vous guider vers des organismes qui pourraient vous fournir l'accessibilité qui vous conviendra.

Nous travaillons actuellement à créer des salles de formation qui pourront vous accueillir quel que soit votre situation de handicap d'ici fin 2022. N'hésitez pas à nous contacter afin de trouver ensemble la solution qui vous conviendra.

Révision du 30 juillet 2022

INTERVENTIONS SOUS-SECTION 4
FORMATIONS INITIALES

Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.

Révision du 30 juillet 2022

FORMATION PRÉALABLE AMIANTE SOUS-SECTION 4
OPERATEUR DE CHANTIER

PERSONNES CONCERNÉES :

Tout salarié intervenant ou encadrant sur des opérations susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante
R4412-144 et suivants du Code du travail

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

L'amiante, produit et pathologie

- ✓ Connaitre les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la Santé
- ✓ Connaitre les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter

Préparation et prise de poste

- ✓ L'analyse des risques et les moyens de prévention
- ✓ Appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires

La réglementation

- ✓ Les risques et la prévention
- ✓ La surveillance médicale
- ✓ Les fiches d'attestation d'exposition
- ✓ Le droit de retrait
- ✓ L'élimination des déchets

OBJECTIFS

- ✓ Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition d'empoussièrement induits ;
- ✓ Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- ✓ Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ;
- ✓ Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

PRÉREQUIS	DÉLAIS
Aptitude médicale au port de l'Appareil Respiratoire Isolant	***2 jours*** *14 heures*
VALIDITÉ	**RECYCLAGE**
3 ans	*1 journée*

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée : Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique

Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expérience

Application pratique

FORMATION PRÉALABLE AMIANTE SOUS-SECTION 4
OPERATEUR DE CHANTIER

Programme

Valeur limite d'exposition professionnelle et EPC
- ✓ Les méthodes de réduction d'émission de fibres
- ✓ Les procédures de contrôle
- ✓ Le rôle des équipements de protection collective
- ✓ Identifier les dysfonctionnements

EPI et intervention en zone confinée
- ✓ Les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

Rédaction d'un mode opératoire
- ✓ Les méthodes pour évaluer l'empoussièrement attendu
- ✓ Les fréquences et modalités de contrôle du niveau d'empoussièrement
- ✓ La mise en œuvre d'un processus pour respecter la VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle)
- ✓ La description des procédures de décontamination
- ✓ Le calcul de la VLEP

Les déchets amiante
- ✓ Appliquer les procédures de conditionnement d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination

Les procédures d'urgence
- ✓ Appliquer la conduite à tenir dans les situations d'urgences et anormales

Évaluation théorique
- ✓ QCM
- ✓ Analyse de rapport de repérage amiante
- ✓ Création de mode opératoire

Évaluation pratique
- ✓ Évaluation des risques en salle
- ✓ Élaboration du mode opératoire
- ✓ Procédure d'habillage et mise en place des protections respiratoires adaptées à l'intervention

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ **Préparer** son poste de travail
- ✓ **Connaitre** les procédures de contrôle
- ✓ **Identifier** les dysfonctionnements
- ✓ **Appliquer** les procédures d'urgence
- ✓ **Savoir rédiger** un mode opératoire
- ✓ **Savoir passer** les consignes et bonnes pratiques

Moyens pédagogiques :

Présentation et utilisation des documentations et matériels types utilisés couramment en entreprise :

- ✓ Fiche d'analyse de risque
- ✓ Cartographie des risques
- ✓ Matériel nécessaire aux interventions de ce type

FORMATION PRÉALABLE AMIANTE SOUS-SECTION 4
CUMUL DES FONCTIONS D'ENCADREMENT TECHNIQUE
ET/OU D'ENCADREMENT DE CHANTIER
ET/OU D'OPERATEUR DE CHANTIER

PERSONNES CONCERNÉES :

Tout salarié intervenant ou encadrant sur des opérations susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante
R4412-144 et suivants du Code du travail

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

L'amiante, produit et pathologie

- ✓ Connaitre les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la Santé
- ✓ Connaitre les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter

Préparation et prise de poste

- ✓ L'analyse des risques et les moyens de prévention
- ✓ Appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires

La réglementation

- ✓ Les risques et la prévention
- ✓ La surveillance médicale
- ✓ Les fiches d'attestation d'exposition
- ✓ Le droit de retrait
- ✓ L'élimination des déchets

OBJECTIFS

- ✓ Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition d'empoussièrement induits ;
- ✓ Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- ✓ Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ;
- ✓ Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

PRÉREQUIS	DÉLAIS
Aptitude médicale au port de l'Appareil Respiratoire Isolant	***5 jours*** *35 heures*
VALIDITÉ	**RECYCLAGE**
3 ans	*1 journée*

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée : Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique

Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expérience

Application pratique

FORMATION PRÉALABLE AMIANTE SOUS-SECTION 4
CUMUL DES FONCTIONS D'ENCADREMENT TECHNIQUE
ET/OU D'ENCADREMENT DE CHANTIER
ET/OU D'OPERATEUR DE CHANTIER

Programme

Valeur limite d'exposition professionnelle et EPC
- ✓ Les méthodes de réduction d'émission de fibres
- ✓ Les procédures de contrôle
- ✓ Le rôle des équipements de protection collective
- ✓ Identifier les dysfonctionnements

EPI et intervention en zone confinée
- ✓ Les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

Rédaction d'un mode opératoire
- ✓ Les méthodes pour évaluer l'empoussièrement attendu
- ✓ Les fréquences et modalités de contrôle du niveau d'empoussièrement
- ✓ La mise en œuvre d'un processus pour respecter la VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle)
- ✓ La description des procédures de décontamination
- ✓ Le calcul de la VLEP

Les déchets amiante
- ✓ Appliquer les procédures de conditionnement d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination

Les procédures d'urgence
- ✓ Appliquer la conduite à tenir dans les situations d'urgences et anormales

Évaluation théorique
- ✓ QCM
- ✓ Analyse de rapport de repérage amiante
- ✓ Création de mode opératoire

Évaluation pratique
- ✓ Évaluation des risques en salle
- ✓ Élaboration du mode opératoire
- ✓ Procédure d'habillage et mise en place des protections respiratoires adaptées à l'intervention

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ **Préparer** son poste de travail
- ✓ **Connaitre** les procédures de contrôle
- ✓ **Identifier** les dysfonctionnements
- ✓ **Appliquer** les procédures d'urgence
- ✓ **Savoir rédiger** un mode opératoire
- ✓ **Savoir passer** les consignes et bonnes pratiques

Moyens pédagogiques :

Présentation et utilisation des documentations et matériels types utilisés couramment en entreprise :

- ✓ Fiche d'analyse de risque
- ✓ Cartographie des risques
- ✓ Matériel nécessaire aux interventions de ce type

INTERVENTIONS SOUS-SECTION 4
FORMATIONS DE RECYCLAGE

Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.

Révision du 30 juillet 2022

FORMATION RECYCLAGE AMIANTE SOUS-SECTION 4
OPERATEUR DE CHANTIER

PERSONNES CONCERNÉES :

Tout salarié intervenant ou encadrant sur des opérations susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante
R4412-144 et suivants du Code du travail

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

L'amiante, produit et pathologie

- ✓ Connaitre les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la Santé
- ✓ Connaitre les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter

Préparation et prise de poste

- ✓ L'analyse des risques et les moyens de prévention
- ✓ Appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires

La réglementation

- ✓ Les risques et la prévention
- ✓ La surveillance médicale
- ✓ Les fiches d'attestation d'exposition
- ✓ Le droit de retrait
- ✓ L'élimination des déchets

OBJECTIFS

- ✓ Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition d'empoussièrement induits ;
- ✓ Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- ✓ Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ;
- ✓ Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

PRÉREQUIS	DÉLAIS
Aptitude médicale au port de l'Appareil Respiratoire Isolant	***1 jours*** *7 heures*
VALIDITÉ	**RECYCLAGE**
3 ans	*1 journée*

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée : Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique

Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences

Application pratique

FORMATION RECYCLAGE AMIANTE SOUS-SECTION 4
OPERATEUR DE CHANTIER

Programme

Valeur limite d'exposition professionnelle et EPC
- ✓ Les méthodes de réduction d'émission de fibres
- ✓ Les procédures de contrôle
- ✓ Le rôle des équipements de protection collective
- ✓ Identifier les dysfonctionnements

EPI et intervention en zone confinée
- ✓ Les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

Rédaction d'un mode opératoire
- ✓ Les méthodes pour évaluer l'empoussièrement attendu
- ✓ Les fréquences et modalités de contrôle du niveau d'empoussièrement
- ✓ La mise en œuvre d'un processus pour respecter la VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle)
- ✓ La description des procédures de décontamination
- ✓ Le calcul de la VLEP

Les déchets amiante
- ✓ Appliquer les procédures de conditionnement d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination

Les procédures d'urgence
- ✓ Appliquer la conduite à tenir dans les situations d'urgences et anormales

Évaluation théorique
- ✓ QCM
- ✓ Analyse de rapport de repérage amiante
- ✓ Création de mode opératoire

Évaluation pratique
- ✓ Évaluation des risques en salle
- ✓ Élaboration du mode opératoire
- ✓ Procédure d'habillage et mise en place des protections respiratoires adaptées à l'intervention

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ **Préparer** son poste de travail
- ✓ **Connaitre** les procédures de contrôle
- ✓ **Identifier** les dysfonctionnements
- ✓ **Appliquer** les procédures d'urgence
- ✓ **Savoir rédiger** un mode opératoire
- ✓ **Savoir passer** les consignes et bonnes pratiques

Moyens pédagogiques :

Présentation et utilisation des documentations et matériels types utilisés couramment en entreprise :

- ✓ Fiche d'analyse de risque
- ✓ Cartographie des risques
- ✓ Matériel nécessaire aux interventions de ce type

FORMATION RECYCLAGE AMIANTE SOUS-SECTION 4
CUMUL DES FONCTIONS D'ENCADREMENT TECHNIQUE
ET/OU D'ENCADREMENT DE CHANTIER
ET/OU D'OPERATEUR DE CHANTIER

PERSONNES CONCERNÉES :

Tout salarié intervenant ou encadrant sur des opérations susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante
R4412-144 et suivants du Code du travail

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

L'amiante, produit et pathologie

- ✓ Connaitre les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la Santé
- ✓ Connaitre les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter

Préparation et prise de poste

- ✓ L'analyse des risques et les moyens de prévention
- ✓ Appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires

La réglementation

- ✓ Les risques et la prévention
- ✓ La surveillance médicale
- ✓ Les fiches d'attestation d'exposition
- ✓ Le droit de retrait
- ✓ L'élimination des déchets

OBJECTIFS

- ✓ Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition d'empoussièrement induits ;
- ✓ Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- ✓ Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ;
- ✓ Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

PRÉREQUIS	DÉLAIS
Aptitude médicale au port de l'Appareil Respiratoire Isolant	***1 jours*** *7 heures*
VALIDITÉ	**RECYCLAGE**
3 ans	*1 journée*

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée : Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique

Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences

Application pratique

FORMATION RECYCLAGE AMIANTE SOUS-SECTION 4
CUMUL DES FONCTIONS D'ENCADREMENT TECHNIQUE
ET/OU D'ENCADREMENT DE CHANTIER
ET/OU D'OPERATEUR DE CHANTIER

Programme

Valeur limite d'exposition professionnelle et EPC
- ✓ Les méthodes de réduction d'émission de fibres
- ✓ Les procédures de contrôle
- ✓ Le rôle des équipements de protection collective
- ✓ Identifier les dysfonctionnements

EPI et intervention en zone confinée
- ✓ Les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

Rédaction d'un mode opératoire
- ✓ Les méthodes pour évaluer l'empoussièrement attendu
- ✓ Les fréquences et modalités de contrôle du niveau d'empoussièrement
- ✓ La mise en œuvre d'un processus pour respecter la VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle)
- ✓ La description des procédures de décontamination
- ✓ Le calcul de la VLEP

Les déchets amiante
- ✓ Appliquer les procédures de conditionnement d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination

Les procédures d'urgence
- ✓ Appliquer la conduite à tenir dans les situations d'urgences et anormales

Évaluation théorique
- ✓ QCM
- ✓ Analyse de rapport de repérage amiante
- ✓ Création de mode opératoire

Évaluation pratique
- ✓ Évaluation des risques en salle
- ✓ Élaboration du mode opératoire
- ✓ Procédure d'habillage et mise en place des protections respiratoires adaptées à l'intervention

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ **Préparer** son poste de travail
- ✓ **Connaitre** les procédures de contrôle
- ✓ **Identifier** les dysfonctionnements
- ✓ **Appliquer** les procédures d'urgence
- ✓ **Savoir rédiger** un mode opératoire
- ✓ **Savoir passer** les consignes et bonnes pratiques

Moyens pédagogiques :

Présentation et utilisation des documentations et matériels types utilisés couramment en entreprise :

- ✓ Fiche d'analyse de risque
- ✓ Cartographie des risques
- ✓ Matériel nécessaire aux interventions de ce type

AIPR
FORMATIONS INITIALE

Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.

Révision du 30 juillet 2022

FORMATION PRÉALABLE AIPR
OPERATEUR

PERSONNES CONCERNÉES :

Parcours pédagogique

- ✓ La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- ✓ La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- ✓ Définitions et glossaire
- ✓ Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- ✓ Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispenses
- ✓ Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) – Évaluation
- ✓ DT suivie d'une DICT
- ✓ La préparation du projet – Évaluation
- ✓ La préparation des travaux
- ✓ DT-DICT conjointes – « Régime simultané » – Évaluation
- ✓ L'exécution des travaux
- ✓ Le marquage-piquetage – Évaluation
- ✓ Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Évaluation
- ✓ Application du « guide technique » – Évaluation
- ✓ La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
- ✓ En cas de dommage, d'arrêt de chantier… – Évaluation

OBJECTIFS

✓ Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.

✓ Approfondir ses connaissances du Guide Technique.

✓ Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.

✓ Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

PRÉREQUIS	DÉLAIS
Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul…)	***1 jours*** *7 heures*
VALIDITÉ	**RECYCLAGE**
5 ans	*1 journée*

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée : Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique

Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences

Application pratique

FORMATION PRÉALABLE AIPR
OPERATEUR

Programme

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet
- ✓ L'analyse des réponses
- ✓ La réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux
- ✓ Les clauses dans les marchés et DCE
- ✓ Le marquage-piquetage
- ✓ Les compétences des personnels
- ✓ Cartographie

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DICT
- ✓ L'application du guide technique: présentation et mode d'emploi
- ✓ La lecture des indices et affleurants
- ✓ Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- ✓ Les arrêts de chantier: cas, responsabilités et constat
- ✓ Le constat de dommage
- ✓ Les opérations sur chantier
- ✓ Le cas particulier des travaux urgents

Passage du QCM AIPR "opérateurs"

- ✓ Rattrapage immédiat en cas de 1er échec

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ **Appliquer** les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux
- ✓ **Organiser** la prévention lors des interventions à proximité des réseaux

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprotection, discussions...
- Manuel pédagogique
- Mise à disposition d'un ordinateur portable pour passer le QCM sur le site du ministère

FORMATION PRÉALABLE AIPR
ENCADRANT

PERSONNES CONCERNÉES :

Parcours pédagogique

- ✓ La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- ✓ La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- ✓ Définitions et glossaire
- ✓ Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- ✓ Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispenses
- ✓ Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) – Évaluation
- ✓ DT suivie d'une DICT
- ✓ La préparation du projet – Évaluation
- ✓ La préparation des travaux
- ✓ DT-DICT conjointes – « Régime simultané » – Évaluation
- ✓ L'exécution des travaux
- ✓ Le marquage-piquetage – Évaluation
- ✓ Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Évaluation
- ✓ Application du « guide technique » – Évaluation
- ✓ La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
- ✓ En cas de dommage, d'arrêt de chantier… – Évaluation

OBJECTIFS

✓ Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.

✓ Approfondir ses connaissances du Guide Technique.

✓ Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.

✓ Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

PRÉREQUIS	DÉLAIS
Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul…)	***1 jours*** *7 heures*
VALIDITÉ	**RECYCLAGE**
5 ans	*1 journée*

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée : Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique

Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences

Application pratique

FORMATION PRÉALABLE AIPR
ENCADRANT

Programme

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet
- ✓ L'analyse des réponses
- ✓ La réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux
- ✓ Les clauses dans les marchés et DCE
- ✓ Le marquage-piquetage
- ✓ Les compétences des personnels
- ✓ Cartographie

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DICT
- ✓ L'application du guide technique: présentation et mode d'emploi
- ✓ La lecture des indices et affleurants
- ✓ Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- ✓ Les arrêts de chantier: cas, responsabilités et constat
- ✓ Le constat de dommage
- ✓ Les opérations sur chantier
- ✓ Le cas particulier des travaux urgents

Passage du QCM AIPR "encadrants"

- ✓ Rattrapage immédiat en cas de 1er échec

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux
- ✓ Faire appliquer les mesures de prévention définies en amont
- ✓ Veiller à la sécurité du chantier, lors des interventions à proximité des réseaux

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprotection, discussions...
- Manuel pédagogique
- Mise à disposition d'un ordinateur portable pour passer le QCM sur le site du ministère

FORMATION PRÉALABLE AIPR
CONCEPTEUR

PERSONNES CONCERNÉES :

Parcours pédagogique

- ✓ La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- ✓ La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- ✓ Définitions et glossaire
- ✓ Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- ✓ Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispenses
- ✓ Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) – Évaluation
- ✓ DT suivie d'une DICT
- ✓ La préparation du projet – Évaluation
- ✓ La préparation des travaux
- ✓ DT-DICT conjointes – « Régime simultané » – Évaluation
- ✓ L'exécution des travaux
- ✓ Le marquage-piquetage – Évaluation
- ✓ Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Évaluation
- ✓ Application du « guide technique » – Évaluation
- ✓ La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
- ✓ En cas de dommage, d'arrêt de chantier… – Évaluation

OBJECTIFS

✓ Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.

✓ Approfondir ses connaissances du Guide Technique.

✓ Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.

✓ Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

PRÉREQUIS	DÉLAIS
Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul…)	***1 jours*** *7 heures*
VALIDITÉ	**RECYCLAGE**
5 ans	*1 journée*

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée : Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique

Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences

Application pratique

FORMATION PRÉALABLE AIPR
CONCEPTEUR

Programme

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet
- ✓ L'analyse des réponses
- ✓ La réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux
- ✓ Les clauses dans les marchés et DCE
- ✓ Le marquage-piquetage
- ✓ Les compétences des personnels
- ✓ Cartographie

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DICT
- ✓ L'application du guide technique: présentation et mode d'emploi
- ✓ La lecture des indices et affleurants
- ✓ Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- ✓ Les arrêts de chantier: cas, responsabilités et constat
- ✓ Le constat de dommage
- ✓ Les opérations sur chantier
- ✓ Le cas particulier des travaux urgents

Passage du QCM AIPR "concepteurs"

- ✓ Rattrapage immédiat en cas de 1er échec

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux
- ✓ Faire appliquer les mesures de prévention définies en amont
- ✓ Veiller à la sécurité du chantier, lors des interventions à proximité des réseaux
- ✓ Concevoir les projets dans les règles de l'art

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprotection, discussions...
- Manuel pédagogique
- Mise à disposition d'un ordinateur portable pour passer le QCM sur le site du ministère

AIPR
FORMATIONS DE RECYCLAGE

Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.

Révision du 30 juillet 2022

FORMATION RECYCLAGE AIPR
OPERATEUR

PERSONNES CONCERNÉES :

Parcours pédagogique

- ✓ La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- ✓ La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- ✓ Définitions et glossaire
- ✓ Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- ✓ Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispenses
- ✓ Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) – Évaluation
- ✓ DT suivie d'une DICT
- ✓ La préparation du projet – Évaluation
- ✓ La préparation des travaux
- ✓ DT-DICT conjointes – « Régime simultané » – Évaluation
- ✓ L'exécution des travaux
- ✓ Le marquage-piquetage – Évaluation
- ✓ Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Évaluation
- ✓ Application du « guide technique » – Évaluation
- ✓ La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
- ✓ En cas de dommage, d'arrêt de chantier… – Évaluation

OBJECTIFS

✓ Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.

✓ Approfondir ses connaissances du Guide Technique.

✓ Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.

✓ Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

PRÉREQUIS	DÉLAIS
Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul…)	***1 jours*** *7 heures*
VALIDITÉ	**RECYCLAGE**
5 ans	*1 journée*

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée : Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique

Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences

Application pratique

FORMATION RECYCLAGE AIPR
OPERATEUR

Programme

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet
- ✓ L'analyse des réponses
- ✓ La réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux
- ✓ Les clauses dans les marchés et DCE
- ✓ Le marquage-piquetage
- ✓ Les compétences des personnels
- ✓ Cartographie

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DICT
- ✓ L'application du guide technique: présentation et mode d'emploi
- ✓ La lecture des indices et affleurants
- ✓ Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- ✓ Les arrêts de chantier: cas, responsabilités et constat
- ✓ Le constat de dommage
- ✓ Les opérations sur chantier
- ✓ Le cas particulier des travaux urgents

Passage du QCM AIPR "opérateurs"

- ✓ Rattrapage immédiat en cas de 1er échec

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ **Appliquer** les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux
- ✓ **Organiser** la prévention lors des interventions à proximité des réseaux

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprotection, discussions...
- Manuel pédagogique
- Mise à disposition d'un ordinateur portable pour passer le QCM sur le site du ministère

FORMATION RECYCLAGE AIPR
ENCADRANT

PERSONNES CONCERNÉES :

Parcours pédagogique

- ✓ La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- ✓ La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- ✓ Définitions et glossaire
- ✓ Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- ✓ Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispenses
- ✓ Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) – Évaluation
- ✓ DT suivie d'une DICT
- ✓ La préparation du projet – Évaluation
- ✓ La préparation des travaux
- ✓ DT-DICT conjointes – « Régime simultané » – Évaluation
- ✓ L'exécution des travaux
- ✓ Le marquage-piquetage – Évaluation
- ✓ Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Évaluation
- ✓ Application du « guide technique » – Évaluation
- ✓ La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
- ✓ En cas de dommage, d'arrêt de chantier… – Évaluation

OBJECTIFS

✓ Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.

✓ Approfondir ses connaissances du Guide Technique.

✓ Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.

✓ Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

PRÉREQUIS	DÉLAIS
Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul…)	***1 jours*** *7 heures*
VALIDITÉ	**RECYCLAGE**
5 ans	*1 journée*

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée : Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique

Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences

Application pratique

FORMATION RECYCLAGE AIPR
ENCADRANT

Programme

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet
- ✓ L'analyse des réponses
- ✓ La réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux
- ✓ Les clauses dans les marchés et DCE
- ✓ Le marquage-piquetage
- ✓ Les compétences des personnels
- ✓ Cartographie

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DICT
- ✓ L'application du guide technique: présentation et mode d'emploi
- ✓ La lecture des indices et affleurants
- ✓ Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- ✓ Les arrêts de chantier: cas, responsabilités et constat
- ✓ Le constat de dommage
- ✓ Les opérations sur chantier
- ✓ Le cas particulier des travaux urgents

Passage du QCM AIPR "encadrants"

- ✓ Rattrapage immédiat en cas de 1er échec

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux
- ✓ Faire appliquer les mesures de prévention définies en amont
- ✓ Veiller à la sécurité du chantier, lors des interventions à proximité des réseaux

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprotection, discussions...
- Manuel pédagogique
- Mise à disposition d'un ordinateur portable pour passer le QCM sur le site du ministère

FORMATION RECYCLAGE AIPR
CONCEPTEUR

PERSONNES CONCERNÉES :

Parcours pédagogique

- ✓ La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- ✓ La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- ✓ Définitions et glossaire
- ✓ Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- ✓ Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispenses
- ✓ Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) – Évaluation
- ✓ DT suivie d'une DICT
- ✓ La préparation du projet – Évaluation
- ✓ La préparation des travaux
- ✓ DT-DICT conjointes – « Régime simultané » – Évaluation
- ✓ L'exécution des travaux
- ✓ Le marquage-piquetage – Évaluation
- ✓ Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Évaluation
- ✓ Application du « guide technique » – Évaluation
- ✓ La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
- ✓ En cas de dommage, d'arrêt de chantier… – Évaluation

OBJECTIFS

✓ Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.

✓ Approfondir ses connaissances du Guide Technique.

✓ Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.

✓ Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

PRÉREQUIS	DÉLAIS
Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul…)	***1 jours*** *7 heures*
VALIDITÉ	**RECYCLAGE**
5 ans	*1 journée*

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée : Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique

Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences

Application pratique

FORMATION RECYCLAGE AIPR
CONCEPTEUR

Programme

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet
- ✓ L'analyse des réponses
- ✓ La réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux
- ✓ Les clauses dans les marchés et DCE
- ✓ Le marquage-piquetage
- ✓ Les compétences des personnels
- ✓ Cartographie

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DICT
- ✓ L'application du guide technique: présentation et mode d'emploi
- ✓ La lecture des indices et affleurants
- ✓ Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- ✓ Les arrêts de chantier: cas, responsabilités et constat
- ✓ Le constat de dommage
- ✓ Les opérations sur chantier
- ✓ Le cas particulier des travaux urgents

Passage du QCM AIPR "concepteurs"

- ✓ Rattrapage immédiat en cas de 1er échec

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux
- ✓ Faire appliquer les mesures de prévention définies en amont
- ✓ Veiller à la sécurité du chantier, lors des interventions à proximité des réseaux
- ✓ Concevoir les projets dans les règles de l'art

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprotection, discussions...
- Manuel pédagogique
- Mise à disposition d'un ordinateur portable pour passer le QCM sur le site du ministère

Équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur
Formation à l'utilisation

Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.

Révision du 30 juillet 2022

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

Formation à l'utilisation

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne amenée à travailler en hauteur sur un poste de travail nécessitant le port d'un EPI contre les risques de chutes de hauteur

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

Les principes généraux de prévention

- ✓ Présentation des droits et devoirs des employeurs et employés dans la sécurité des travaux en hauteur

Les risques

- ✓ Analyses des typologies de risques

Les matériels

- ✓ La préhension du corp
  - ⇒ Harnais
- ✓ Les éléments de liaison
  - ⇒ Système d'arrêts de chutes
  - ⇒ Système de maintien
  - ⇒ Système de retenue
- ✓ Les dispositifs d'ancrages

OBJECTIFS

- ✓ Connaître les opérations spécifiques pour les travaux en hauteur à l'aide de protections individuelles
- ✓ Être capable de travailler en hauteur en utilisant les protections individuelles adaptées aux conditions du poste de travail

PRÉREQUIS	DÉLAIS
Non contre-indication médicale aux travaux en hauteur *Avoir à disposition des EPI adaptés*	***1 jour*** *7 heures*
VALIDITÉ	**RECYCLAGE**
3 ans	***1/2 jour*** *3 heures*

Méthode pédagogique :

Présentation théorique
Applications pratiques
avec le matériel des bénéficiaires

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

Formation à l'utilisation

Programme

Conforme AFNOR : FD S 71-521

Statistiques des accidents du travail

Droits obligations et responsabilités
- ✓ Pour l'employeur
- ✓ Pour l'employé

Les risques présents sur le poste de travail

Que faire en cas d'accident

Dans quelles situations avoir recours aux EPI

Les différents EPI
- ✓ Corps
- ✓ Tête
- ✓ ...

La Signalisation

Évaluation théorique
- ✓ QCM

Évaluation pratique
- ✓ Évaluation des risques en salle
- ✓ Procédure d'utilisation des EPI sur plateforme pédagogique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Préparer son poste de travail
- ✓ Connaitre les procédures de mise en place des sécurités individuelles
- ✓ Être en capacité de définir les moyens de secours éventuels à mettre en œuvre en cas d'accident

Moyens pédagogiques :

Présentation et utilisation des matériels type utilisés couramment en entreprise :

- ✓ EPI
- ✓ Ancrages

Plan d’accès au site

Révision du 30 juillet 2022

SIEGE SOCIAL & LIEU DE FORMATION

Révision du 30 juillet 2022